

Le Club & équipes de prévention spécialisée

34, route de Saint-Loup 70000 Vesoul

Tel : 03.84.75.21.74 – fax : 03.84.76.82.67

Courriel : prevention.specialisee.70@wanadoo.fr

Sites d'intervention

Quartier des Capucins
5a, rue de Lorraine
70100 Gray
03.84.64.81.20

prevention.specialisee.gray@orange.fr

Quartier du Mortard
25, rue Anatole France
70200 Lure
03.84.30.13.49

prevention.specialisee.lure@orange.fr

Quartier des Chenevières
11b, rue Courbet
70400 Héricourt
03.84.27.53.68

prevention.specialisee.hericult70@orange.fr

Quartier des Rêpes et du Montmarin
34, route de Saint-Loup
70000 Vesoul
03.84.75.21.74

prevention.specialisee.vesoul@orange.fr

Directeur : J.-P. Sixdenier

Chef de service éducatif : M. Hug

Financement :

Le service est financé à 100% par le Conseil Départemental.

Compte-tenu de la spécificité du travail en prévention spécialisée, le financement est réalisé sous la forme d'une dotation globale.

La mission du service :

La prévention spécialisée est un service éducatif en milieu ouvert, s'inscrivant dans le cadre de la mission de protection de l'enfance. Elle intervient sur des territoires où se manifestent des risques d'inadaptation sociale¹. Ces territoires sont définis par le Conseil Départemental.

La prévention spécialisée s'adresse à des jeunes de 12 à 21 ans en difficulté ou en rupture avec leur milieu² et a pour objectif leur socialisation, en s'appuyant sur des dispositifs de droit commun.

Les éducateurs proposent un accompagnement éducatif aux jeunes, en dehors de tout mandat nominatif administratif ou judiciaire.

L'action éducative ne s'engage que sur la base de la libre adhésion et donc la confiance du jeune ; elle prend en compte sa réalité

quotidienne : sa famille, son groupe d'appartenance, son quartier.

L'intervention auprès de groupes de jeunes, s'appuie sur la dynamique de groupe pour construire avec les jeunes un projet éducatif, complémentaire des projets individuels.

Les éducateurs vont à la rencontre des jeunes, sur les quartiers, dans le cadre du travail de rue. Par leur présence sociale sur le quartier ils développent une connaissance du lieu de vie des jeunes, utile à leur intervention ; ils sont interlocuteurs des jeunes, des habitants et des partenaires sur le quartier.

Les observations sociales réalisées permettent de comprendre l'environnement sociologique des jeunes et de l'intégrer dans les trois dimensions de l'intervention : individuelle, en direction des groupes et collective (pour favoriser la cohésion sociale et contribuer à l'amélioration du cadre de vie de la jeunesse.)

Actrice de la prévention éducative de la délinquance sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, la prévention spécialisée, intervention éducative au carrefour de plusieurs politiques publiques, est partenaire de la politique de la Ville et de la politique de prévention de la délinquance.

¹ Article L221-1 du CASF

² Article L121-2 du CASF